

comme les Russes, les Turcs, les Persans et les Grecs. Hâtons-nous de dire que si les géographes et cartographes, de réputation mondiale, semblent trouver légitime <sup>(1)</sup> ce procédé de transcription des noms de lieux, ainsi du moins en témoignent les comptes rendus des congrès de Paris, de Nancy, de Berlin, de Genève et de Londres, il n'apparaît pas qu'ils soient favorables aux traductions.

Ils se refusent même à les accepter puisqu'ils ont presque à l'unanimité souscrit, au congrès de Genève, en 1911, à une résolution <sup>(2)</sup> qui préconisait la création d'une commission internationale, dont le travail et la tâche consisteraient à fixer définitivement et de façon équitable, l'orthographe des noms de lieux, et cela, comme elle le dit très expressément, « pour simplifier la nomenclature géographique, éviter la confusion et faciliter l'étude de la Géographie ». On y insinuait même que les Gouvernements, pour les quelques modifications qu'ils croiraient devoir apporter à la nomenclature géographique de leur pays, devraient s'en remettre à cette Commission Internationale. Où l'on voit que, si la traduction des noms de lieux a pu séduire quelques esprits superficiels, elle ne paraît pas être tenue comme scientifique et nécessaire par les géographes et cartographes avertis. C'est qu'ils se sont pénétrés de cette idée, qu'il y a dans tout nom de lieu, deux parties parfaitement distinctes, l'une descriptive, l'autre historique, l'une qui peut et doit être transformée, lorsque besoin il y a, l'autre qui doit rester toujours cristallisée dans sa forme originale.

En effet, il y a le mot qui fait image, celui qui appartient véritablement à la terminologie géographique, <sup>(3)</sup> comme rivière, montagne, lac, etc., celui qui nous fait voir un lieu avec sa physionomie générale, entendez avec celle qu'au cours des âges lui ont donnée les agents géologiques naturels, dont c'est la fonction de dégrader et d'accumuler, de défaire pour refaire. C'est le seul qu'il importe à tout le monde de connaître, c'est donc le seul qui doit être traduit, puisque seul il représente des formes terrestres qui sont communes à tous les pays et qu'un peuple, qu'une race, ne peut revendiquer comme siennes. Celui-là représente un fait naturel. L'autre, celui qui désigne et qualifie un lieu, est l'œuvre et en quelque sorte la propriété de l'homme, de l'homme non pas en tant qu'humain, mais considéré comme faisant partie d'une agglomération, comme appartenant à une race que des frontières précises démarquent et

(1) « Quali siano le difficoltà principali per un accordo internazionale sulla scrittura e sulla pronuncia dei nomi geografici e in qual modo si possano superare ». Travail du Prof. Giuseppe Ricchieri lu au Congrès de Genève.

(2) Compte rendu des Travaux du Congrès, tome III, pages 457-458.

(3) Le Congrès national de Géographie de 1880. La terminologie géographique dans les différents pays du globe, par M. Edouard de Luze, pages 134-159.